

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Janvier 2017
Compte-rendu

L'an deux mil dix sept, le onze janvier à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire.

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, Mme BLONDEL Françoise, M. MEYER Eric, M. IMBAULT Xavier, M. BEAUMONT François, M. GRIFFON Jean-Philippe.

ABSENTS EXCUSES : M. BOISSIERE Sébastien (donne pouvoir à M. IMBAULT Xavier)
Mme PORTEJOIE Sophie
Mme MARTINS Carmen
Mme BAUDRY Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BLONDEL Françoise

1/. Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Octobre 2016 est approuvé et signé
Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 est approuvé et signé

2/. Nouveau contrat rural.

Madame la Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France CR 200-16 du 17 novembre 2016 relative au nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil départemental de l'Essonne 2016-04-0058 du 15 décembre 2016 relative à l'évolution des contrats ruraux,

CONSIDÉRANT l'opportunité, par la conclusion d'un nouveau contrat rural, de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets,

DELIBÈRE ET,

APPROUVE la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après,

APPROUVE le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 467 109 € H.T. :

1°) Rue de Beauregard :	173 043 € H.T.
2°) Rue de la Plaine – Hameau de Boischambault :	288 476 € H.T.
3°) Village – Place Saint Julien :	5 590 € H.T.

SOLLICITE l'octroi par la Région Ile-de-France d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 148 000 € H.T.

SOLLICITE l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit 111 000 € H.T.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé,

APPROUVE l'échéancier de réalisation suivant, sur une durée de 3 années :

2017 : Rue de Beauregard

2018 : Rue de la Plaine – Hameau de Boischambault

2019 : Village – Place Saint Julien

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental,

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de trois ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental, et selon l'échéancier prévu,

ATTESTE de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins dix ans,

DIT que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

S'ENGAGE à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

AUTORISE Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant,

DIT que les recettes y afférant seront imputées au chapitre 138 du budget communal.

3/. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU GRAND ETAMPOIS

VU l'arrêté Préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/926 du 19 décembre 2016, portant sur la fusion du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région d'Angerville et du Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Etampois.

VU l'article 4, qui nomme ce nouveau Syndicat Intercommunal d'Énergie du Grand Etampois.

VU l'article 7, qui indique que chaque collectivité sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de nommer comme délégué titulaire : Monsieur IMBAULT Xavier

DECIDE de nommer comme délégué suppléant : Monsieur BOISSIERE Sébastien

4/. NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT « TRANSPORT SUD ESSONNE »

VU l'arrêté Préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/899 du 1 décembre 2016, portant sur la fusion du Syndicat Intercommunal pour le Transport des élèves du Collège Hubert Robert de Méréville, le Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne et le Syndicat Mixte Scolaire de la Région de la Ferté Alais.

VU l'article 4, qui nomme ce nouveau Syndicat « Transport Sud Essonne ».

VU l'article 7, qui indique que chaque collectivité sera représentée par deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de nommer comme délégués titulaires : Madame HEURTEAUX Marie-Claude et Madame PORTEJOIE Sophie.

5/. SUBVENTION AFMTELETHON

VU la demande de subvention par AFMTELETHON en date du 24 octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 50 € à l'AFMTELETHON.

DIT que cette somme sera inscrite au Budget Primitif à l'article 6574.

Vote : 6 POUR 1 CONTRE

6/.Décision Modificative n°2

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT				
	61558	-350.00		
	6554	350.00		
TOTAL		0		0

7/. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique à 19H le 1^{er} février 2017 pour le schéma directeur d'assainissement
- Machine à pain : Installation semaine du 23 au 29/01

Clôture de la séance à 21H30.

La Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,